

Communauté de Communes du PAYS ISSIGEACOIS.

REUNION du 13 Janvier 2011 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Date de la convocation : 04 Janvier 2011.

Présents : M. LATOURNERIE Dominique et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean Claude (Issigeac).– M. RAYNAL Michel et (Monmadalès) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) –M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

Absents : M.CANAUX Martine (Faurilles) – M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. MADELPECH Jean-Marc (Monmadalès) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. ALONSO Daniel (Monsaguel) – M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) -

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 02 Décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

Dossier : Les Chemins de Randonnées.

Intervention d'Emmanuel SZWED – Les propositions de boucles (environ 180 kms) sont sur le point d'être finalisées. Monsieur LEGAL précise qu'Emmanuel a travaillé en binôme avec Monsieur NADAL du Conseil Général. La cartographie va être envoyée aux maires pour étude. Emmanuel contactera ensuite chaque maire pour valider les différentes boucles (Retour de validation demandée au 15/02/2011) ; puis validation conjointe de la CCPI et du CG de manière à pouvoir délibérer en avril et engager les demandes de financement (CG, Région et programme Leader).

Monsieur CASTAGNER rappelle que ce sont les communes qui décident de la configuration des boucles qui traversent leur territoire, et qu'une boucle validée le sera pour des années.

Monsieur BARCHIESI s'inquiète de certains tracés où il peut y avoir des problèmes avec des riverains. L'idéal serait que certains élus volontaires parcourent les itinéraires pour se rendre compte de visu et prendre en compte l'avis des riverains.

Pb à Monmarvès (Boucle de La Nette) : Monsieur LEGAL informe les élus que Monsieur NADAL envisage une réunion de terrain avec les 3 maires concernés (Boisse, Cavarc et Monmarvès).

001 - Prise de compétence Accueil de loisirs - Modification des statuts - Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Canton de Castillonnès.

Les conventions arrivant à échéance, Monsieur LEGAL a rencontré avec Mr CASTAGNER et Mr FRICOT, la Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Castillonnès et son Vice-président.

La participation de 5.00 € ne peut plus être envisageable, et la C4 demande une participation de 10.00 € par enfant.

Suite à un accord de principe des membres du bureau lors de sa dernière réunion,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois reconnus par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5111-1 modifié par la loi du 16 décembre 2010,

Considérant la nécessité de développer et soutenir des actions à caractère social pour répondre à un besoin d'accueil et de prise en charge des enfants de notre territoire durant les vacances scolaires,

Considérant que la CCPI a la possibilité de signer une convention annuelle de partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Castillonnès, une grande partie des enfants de notre territoire fréquentant déjà le centre de loisirs de Castillonnès au travers de conventions signées par certaines communes (10 communes sur 16),

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- Le projet de modification des statuts de la CCPI,
Considérant que la modification porte essentiellement sur les compétences optionnelles :

- Action Sociale :

- compétence accueil de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Président précise que les accueils péri-scolaires restent dans les compétences des communes,

- La signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Castillonnès pour la participation au financement lié à la prestation d'accueil du centre de loisirs.

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité de développer des actions à caractère social pour répondre à un besoin d'accueil et de prise en charge des enfants de notre territoire durant les vacances scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prendre la compétence optionnelle « Action Sociale : Accueil de loisirs sans hébergement » et accepte les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Castillonnès pour la participation au financement lié à la prestation d'accueil du centre de loisirs,
- Charge le Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres afin de les solliciter sur l'approbation des nouveaux statuts conformément à l'article L 5211-17 du CGCT

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstentions : 00.

Monsieur LEGAL tient à préciser que la convention est annuelle et que nous serons destinataires des budgets pour contrôle des dépenses engagées.

Que cette prise de compétence est optionnelle, elle peut très bien rester « une coquille vide ».

Un élu s'interroge sur les demandes de financement qui peuvent être faites par d'autres centres de loisirs : par soucis d'équité il faudra répondre favorablement, sous réserve du respect des mêmes règles de conventionnement nécessaire. Pour l'instant aucune demande n'a été formulée.

Madame NOUAILLE pose la question du financement de cette dépense : aucune recette ne viendra compenser cette dépense, c'est un choix politique qui s'inscrit au détriment d'autres actions possibles. Monsieur LEGAL a rencontré la CAF pour une éventuelle aide mais comme nous ne créons pas un centre de loisirs donc pas d'emploi, il n'y a pas d'aide possible.

Le plafonnement du nombre de journées est également soulevé : pour les cas particuliers (2 ou 3) il est décidé de prendre contact avec ces familles et étudier leurs situations.

002 - SPANC : Tarification Avis sur les Certificats d'Urbanisme.

Monsieur le Président informe l'assemblée, que lors d'une demande de certificat d'urbanisme, le Service Public d'Assainissement Non Collectif est de plus en plus consulté afin de définir avec le propriétaire du terrain un mode d'assainissement de la future construction.

Il est donc nécessaire de fixer une tarification pour cette prestation qui peut être assimilée à un dossier de conception, soit facturée 55.00 €.

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité de fixer une tarification pour la consultation du SPANC dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer la tarification pour les demandes de certificats d'urbanisme comme suit :
 - Nature de la prestation : Etude Certificat d'urbanisme
 - Redevance en € : 55.00
 - Mode de facturation : Recouvrement par la trésorerie.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstentions : 00

Evaluation des Agents Territoriaux.

Monsieur LEGAL informe l'assemblée de la possibilité, à titre expérimental, de mettre en place l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pour l'évaluation professionnelle des agents territoriaux.

Aucune modification n'est demandée pour l'instant. Il conviendra au préalable de mettre en place des fiches de poste pour chaque agent.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

003 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la CCPI ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Communautaire peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

A savoir :

- Chapitre 20 : 8 774.00 €
- Chapitre 21 : 2 075.00 €
- Chapitre 23 : 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Donne autorisation au Président de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris-ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2011.

- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstentions : 00

Monsieur LEGAL tient à préciser qu'aucune dépense ne sera engagée sans information préalable au bureau ou au conseil communautaire.

Réflexion engagée sur l'intercommunalité au regard de la réforme des collectivités territoriales.

Monsieur LEGAL fait part des invitations de Monsieur le Sous-Préfet :

Le 08 décembre avec Eymet – Sigoulès – Issigeac

Le 14 décembre avec Beaumont – Monpazier – Issigeac.

Aucun schéma n'a été arrêté, le Sous-Préfet voulait surtout préciser le calendrier et recueillir les différentes positions dans le cadre d'un échange informel.

Position de la CCPI : - Communauté récente
 - Risque d'éclatement au vu de la situation géographique
 - Quel projet pour quel territoire

La loi étant votée (décembre 2010), la pression de l'Etat est forte, si aucun consensus ne se dégage, le Préfet prendra des décisions autoritaires.

Plan d'action : - Envoi d'un dossier complet avec un tableau regroupant les compétences de chaque EPCI

- Organisation d'une réunion d'échanges à destination des maires avec Monsieur REY, Directeur de L'Union des Maires

- Retour devant chaque conseil municipal

- Choix possible pour le 30 avril 2011

Commissions.

Monsieur LEGAL souhaite que chaque Vice-président programme une réunion de sa commission dans le courant du 1^{er} trimestre 2011.

CDST.

Le comité de pilotage s'est réuni le 06 janvier 2011. La CCPI va envoyer un retour d'information à chaque mairie.

Monsieur LEGAL énumère les acteurs présents dans le comité de pilotage (CCPI, SIAS, SVS, CG24, PGB, DDSP) et souligne l'absence de l'Etat.

Un dossier a été remis au Sous-Préfet et un rendez-vous a été fixé le 03 février 2011 à la Sous-Préfecture.

Informations diverses :

- Le canton est à nouveau en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).
- Contrat d'Objectifs : 829 656 € au total dont 331 860 € pour la voirie.
Concernant les projets pour l'année 2011, faire remonter les projets pour le 15 février.

Fin de la réunion : 23h45.

Le Président,
Alain LEGAL.